



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org

RAPPORT FINANCIER

2018

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 20 JUIN 2019



RAPPORT FINANCIER 2018

sommaire

> **03** RAPPORT FINANCIER

> **11** INDICATEURS

> **13** BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

> **17** ANNEXE

17 Faits marquants de l'exercice

18 Règles et méthodes comptables

22 Éléments hors bilan

23 Variations des immobilisations, amortissements et provisions

24 État des créances et des dettes

25 Fonds dédiés

25 Legs

28 Réserves et fonds associatifs

29 Utilisation des réserves pour « Projets associatifs »

30 Compte d'emploi des ressources

> **37** RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Pour que frères et sœurs partagent la même enfance - www.sosve.org

SOS Villages d'Enfants France
Association reconnue d'utilité publique
(décret du 8 mai 1969)

6 Cité Monthiers - 75009 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25 - Fax : 01 49 95 02 85
www.sosve.org - contact@sosve.org

Éditeur :
SOS Villages d'Enfants France

Photos :
SOS Villages d'Enfants, SOS Archives,
Kristin Svorte, Katerina Ilievska,
Vincent Tremeau.

© 2019 SOS Villages d'Enfants France
Tous droits réservés

Rapport financier



L'année 2018 est la première année de mise en œuvre du plan stratégique 2018-2022.

L'année 2018 est marquée par la poursuite du développement de l'association :

- En France, avec l'ouverture des villages SOS de Beauvais-sur-Matha, de Gémozac, de 2 maisons au Lion d'Angers et la préparation de la construction des maisons du futur village SOS de Besse-sur-Issole ;
- Dans le Monde, le maintien d'un niveau d'engagements très proche de celui de 2017 ;
- Au niveau de la collecte, des libéralités à plus de 11 000 K€ pour un budget à 7 000 K€ et des produits de collecte stables par rapport à 2017, dans un contexte général de baisse marquée des dons en 2018 pour les organismes faisant appel à la générosité du public.

L'impact sur les comptes de ce développement se traduit par des progressions importantes des produits (de 70,9 M€ à 72,7 M€) et des charges (de 69,1 M€ à 74,6 M€). Ces hausses des produits et des charges conduisent à la constatation **d'un résultat global déficitaire de 1 818 K€**, nettement moins élevé que le déficit de 5 770 K€ prévu au budget.

Ce déficit de 1 818 K€ se décompose de la manière suivante :

- (1) Un déficit de la gestion sur fonds privés* de 1 926 K€ en 2018, contre un excédent de 1 916 K€ en 2017 ;
- (2) Un excédent net de la gestion contrôlée issue des conseils départementaux de 108 K€ en 2018, contre un déficit net de 91 K€ en 2017.

En ce qui concerne la gestion sur fonds privés, cette évolution s'explique principalement par :

- Une hausse de 774 K€ du besoin de financement par les fonds privés des établissements en France ;
- Une hausse de 488 K€ des contributions nettes aux établissements associés, dont une dette certaine pour les exercices 2019 à 2022 provisionnée à hauteur de 460 K€ conformément au traité de fusion-absorption des Ateliers de la Garenne par l'association Aurore ;
- Une augmentation de 292 K€ des actions à l'international (21 081 K€ en 2018 vs. 20 789 K€ en 2017) ;
- Une baisse de 2 080 K€ de la marge nette dégagée par la collecte, les legs et la communication.

* Cf. compte de résultat par centres de coûts pages 9 et 10

> I - ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT ANALYTIQUE 2018

I.1 - Les villages d'enfants SOS en France, la Maison Claire Morandat, et le siège « services support »

I.1a - Financés par les fonds privés

Notre activité dans les établissements en France financée par les ressources privées de notre association fait apparaître un besoin de financement de 2 665 K€ en 2018 contre 1 892 K€ en 2017.

Cette hausse de 774 K€ s'explique principalement par :

- Une provision pour congés payés en hausse de 274 K€ par rapport à 2017 intégrant celle des nouveaux villages ouverts ;
- une provision pour prime de pouvoir d'achat de 201 K€ pour l'ensemble des salariés ;
- des dépenses d'infogérance, de location du logiciel de suivi des enfants et des frais de personnel au siège en hausse, liés à la mise en place du nouveau plan stratégique pour accompagner le développement de l'association, avec les montées en puissance :
 - de la Direction des Systèmes d'Information,
 - de la Direction de la Prospective et du Plaidoyer,
 - de la Direction des Ressources Humaines (recrutement d'un chargé de recrutement),
 - de la Direction des Activités (recrutement d'une assistante pour le PEPS ou Programme d'Epanouissement Par le Sport),
 et, ce, pour une bonne partie du solde restant de 269 K€.

Le budget 2018 présenté au conseil d'administration fixait un objectif d'utilisation des fonds privés à 9,91%.

Le **taux de prise en charge sur fonds privés s'établit à 8,21% en 2018, vs. 7,42% en 2017 et 8,62% en 2016.** Ce résultat est bien en dessous de la limite de 10% fixée dans le dernier plan triennal.

I.1b - Financés par le prix de journée (gestion contrôlée)

Résultat net et activité

L'activité financée par les conseils départementaux dégage pour l'exercice 2018 un excédent net de 108 K€, contre un déficit net de 91 K€ en 2017. Ces excédents nets seront reportés en 2020 aux comptes administratifs :

- pour partie en diminution des prix de journée fixés par les conseils départementaux ;
- pour partie en réserve de compensation et/ou en affectation à des projets d'investissements.

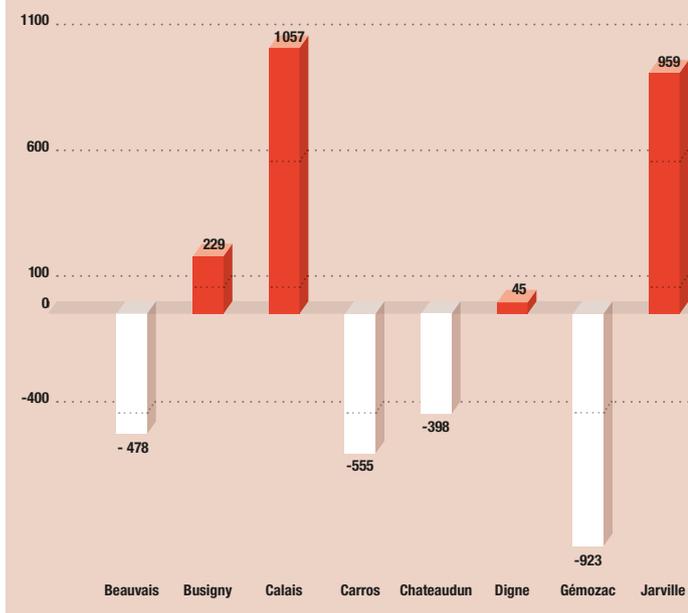
Le nombre de journées réalisées en 2018 (277 513 J) est en hausse de 26 917 journées par rapport au réel 2017 (250 596 J), soit une augmentation nette globale de 10,74 %.

Ce chiffre, déduction faite des journées effectuées dans les Programmes de Renforcement de la Famille (PRF), est en hausse de 11 784 par rapport au réel 2017 et de 2 009 par rapport aux journées prévisionnelles accordées par les conseils départementaux. Cette augmentation nette de l'activité est surtout liée à l'extension de la capacité d'accueil du village de Plaisir qui est passée de 50 places à 64 places au 1er janvier 2018 et à l'ouverture des villages de Beauvais sur Matha, de Gémozac et de 2 maisons du Lion d'Angers.

Les nouveaux PRF, ouverts en 2017 dans le Département du Nord et au village de Calais, ont totalisé 16 753 journées en 2018, contre 1 620 journées en 2017, soit une montée en charge de 15 133 journées.

> ACTIVITÉ 2018 DES VILLAGES D'ENFANTS SOS ET LA MAISON CLAIRE MORANDAT

Excédent et déficit en jours

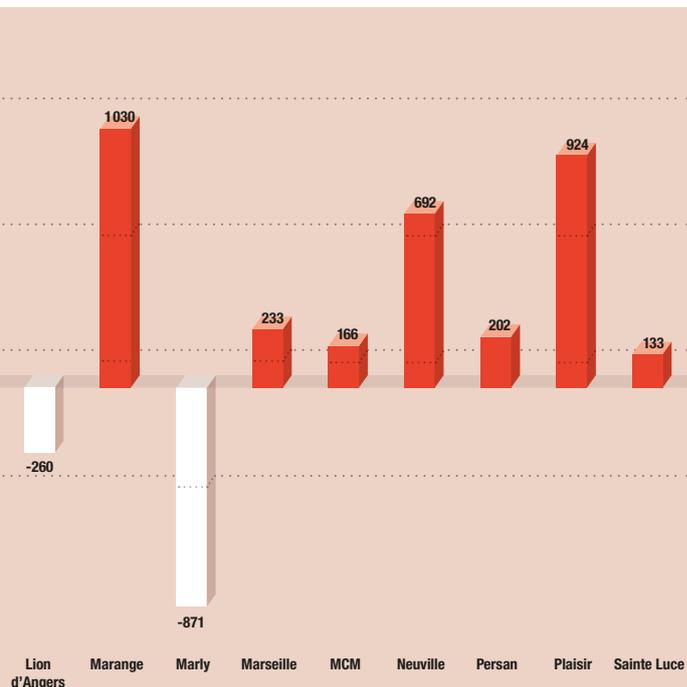


Recettes

Les produits de l'activité des villages financés par le prix de journée augmentent de 2 761 K€ pour s'établir à 37 791 K€ contre 35 030 K€ en 2017 (+7,9% par rapport à 2017). 36 119 K€ sont des recettes de prix de journée issues des conseils départementaux. Les autres produits, pour 1 672 K€, correspondent à diverses rubriques (avantages en nature, remboursements de tickets restaurant, de contrats aidés, reprises de provisions, produit de cessions d'éléments d'actif...).

Cette variation est issue essentiellement :

- de la hausse des produits provenant des conseils départementaux pour 2 420 K€, se décomposant en effet activité pour 3 619 K€ et en effet prix pour -1 199 K€ (PJ moyens globaux, y compris avec les PRF de 134,47 € pour 2017 et de 130,15 € pour 2018) ;
- et de celle des produits de cession sur éléments d'actif pour 310 K€ (vente d'un appartement au village de Marseille).



En ne tenant pas compte des journées et des recettes de prix de journée PRF, ces PJ moyens passent de 133,25 € en 2017 à 135,54 € en 2018, soit une hausse des recettes de prix de journée de 2 167 K€, se décomposant en effet activité pour 1 570 K€ et en effet prix pour 597 K€.

Dépenses

Les charges financées par les prix de journée augmentent de 2 563 K€ pour s'établir à 37 683 K€ contre 35 120 K€ en 2017.

Cette variation est principalement liée aux postes suivants :

- Les budgets familiaux en hausse de 358 K€, en lien avec l'augmentation de l'activité de 11 784 jours (hors PRF) ;
- Les achats, services extérieurs et autres services extérieurs en hausse de 172 K€, dont 180 K€ d'honoraires informatiques engagés par le siège social dans le cadre du nouveau plan stratégique destiné au développement de l'activité (notamment nouvel infogérant et déploiement dans les sites du logiciel de suivi des enfants) ;
- Les frais de personnels qui augmentent de 1 494 K€, résultat de plusieurs paramètres en 2018 :
 - Indemnités de départ en retraite versées à dix salariés ayant une ancienneté importante au sein de l'association ;
 - Création de postes dans le cadre de l'extension de la capacité d'accueil du village SOS de Plaisir qui est passée de 50 places en 2017 à 64 places en 2018 ;
 - Créations de postes pour les deux nouveaux villages d'enfants SOS de Beauvais-sur-Matha et de Gémozac qui ont accueilli des fratries respectivement en juillet et en décembre 2018 ;
 - Création anticipée de postes pour le village du Lion d'Angers qui a accueilli des fratries dans deux maisons familiales en location à compter de septembre 2018, en réponse aux besoins exprimés par le Département du Maine et Loire ;
 - Recours plus importants en 2018 qu'en 2017 aux CDD de remplacement d'éducatrices familiales et d'aides familiales dans les villages SOS pour assurer une continuité dans la prise en charge des fratries ;
 - Effets du « Glissement Vieillesse Technicité » ;
 - Monétisation de journées inscrites au compte épargne temps. Comme des provisions ont été constatées au moment de l'inscription en CET, une contrepartie de ces charges figure en reprise de provisions pour fonds dédiés CET dans les produits ;
- Les dotations aux amortissements et aux provisions en hausse de 432 K€ qui s'expliquent essentiellement, pour 104 K€ par les dotations aux amortissements sur les nouveaux villages (Beauvais et Gémozac) et pour 264 K€ par la constatation d'une dotation réglementée sur réalisation d'actif pour le village SOS de Marseille.

I.2 - Les établissements associés

Notre participation aux charges nettes de fonctionnement des établissements associés a augmenté de 488 K€ entre 2017 et 2018, dont 460 K€ de contributions aux Ateliers de la Garenne pour les années 2019 à 2022 suite à l'approbation du traité de fusion présenté par l'entité absorbante « Aurore ».

Cette participation intègre notamment les contributions brutes d'équilibre suivantes :

- Pour **La Ferme du Major**, la contribution brute d'équilibre passe de 278 K€ en 2017 à 302 K€ en 2018 ;
- Pour **Les Ateliers de La Garenne**, la contribution brute d'équilibre passe de 107 K€ en 2017 à 103 K€ en 2018.

I.3 - Les actions dans le monde

Nos actions dans le monde se sont élevées en 2018 à 21 081 K€, en hausse de 292 K€ par rapport à l'année précédente.

Les dépenses de construction de nouvelles structures et d'investissement pour 1 459 K€ sont en hausse de 663 K€ par rapport à 2017.

En 2018, elles se rapportent aux rénovations des villages d'enfants SOS de Kotayk en Arménie (319 K€), d'Aboisso en Côte d'Ivoire (300 K€), de Socoura au Mali (400 K€), de Dapaong au Togo (100 K€), de Gammarth en Tunisie (98 K€), de Maï Dich au Vietnam (117 K€) et de l'école de Khouloum au Mali (125 K€).

La prise en charge des frais de fonctionnement des programmes s'élève à 19 622 K€ en 2018, contre 19 993 K€ en 2017, soit une baisse nette de 371 K€ qui se décompose ainsi en grande partie :

- Une baisse des dépenses de certains pays pour 1 337 K€ (dont Arménie pour 150 K€ ; Burkina Faso pour 124 K€ ; Haïti pour 527 K€ ; Laos pour 222 K€ ; Togo pour 87 K€ ; Tunisie pour 144 K€...);
- Un soutien ponctuel apporté en 2017 à SOS Villages d'Enfants de Belgique pour le financement de programmes en République Démocratique du Congo pour 273 K€ ;
- Une hausse des dépenses de deux pays pour 931 K€ (699 K€ pour le Mali et 232 K€ pour le Niger...).

En 2018, la poursuite et le développement de partenariats institutionnels publics avec l'Agence Française de Développement, le Gouvernement princier de Monaco (Direction de la Coopération internationale) et la Région Ile de France ont permis de renforcer nos actions dans le monde. Le tableau ci-dessous récapitule les conventions de financement signées et les subventions perçues durant cet exercice :

Partenaire institutionnel public	Projet	Signature convention en 2018 pour un montant de	Subvention perçue en 2018 pour un montant de
Agence française de Développement	QUAPEM - Qualité de l'accueil en Protection de l'Enfance à Madagascar	350 000 €	201 782 €
Gouvernement Princier de Monaco	QUAPEM		100 000 €
Gouvernement Princier de Monaco	RECORDE- Renforcer les Capacités des Organisations de la Société civile locale pour le Respect des droits de l'Enfant (Burkina-Faso et Mali)	250 000 €	80 000 €
Région Île-de-France	CEBAFA- Centre d'Éducation en Biologie Aquatique et de Formation en Aquaculture (Madagascar)		12 500 €

La cotisation fédérale versée à SOS Villages d'Enfants International s'établit à 940 K€ en 2018 contre 795 K€ en 2017.

I.4 - Collecte nette de fonds et communication

I.4a - Collecte de fonds

La collecte de fonds permet de dégager une marge nette de 15 444 K€ en 2018 contre 16 016 K€ en 2017, en baisse de 572 K€, soit -3,6 %.

Les produits bruts de la collecte baissent de 41 K€, soit -0,2 %, pour s'établir à 20 901 K€.

Ce résultat se décompose principalement comme suit :

- Une baisse des produits de fidélisation de 20 K€,
- Une baisse des produits de prospection de 224 K€,
- Une hausse des produits provenant du Web de 157 K€,
- La hausse des parrainages et soutiens réguliers de 37 K€,
- La hausse des produits de partenariat de 25 K€,
- Et la baisse de 67 K€ des produits provenant des campagnes de collecte antérieures à 2018.

Les dépenses de la collecte passent de 4 926 K€ en 2017 à 5 457 K€ en 2018 (5 855 K€ au budget 2018), soit une hausse de 531 K€ qui se décompose principalement comme suit :

- Hausse nette des charges variables sur opérations de collecte de 368 K€ (dont +104 K€ sur les opérations de fidélisation, +199 K€ sur les opérations de prospection, +62 K€ sur le web, +28 K€ sur les opérations de partenariat et -25 K€ sur les autres charges variables) ;
- Hausse des charges fixes de 163 K€ qui s'explique principalement par une augmentation des frais de personnel.

I.4b - Libéralités

Après une très forte hausse en 2017, les **produits des legs, des donations et des assurances-vie** sont en retrait de 861 K€ pour atteindre 11 136 K€ en 2018, ce qui reste une excellente performance.

Le montant perçu au titre des assurances vie, inclus dans ce résultat, est en hausse en 2018 de 1 307 K€ par rapport à 2017 (3 037 K€ d'assurances vie en 2018, contre 1 730 K€ en 2017).

Quant au montant des legs et donations perçues en 2018, il s'élève à 8 099 K€ contre 10 267 K€ en 2017, soit une baisse de 2 169 K€.

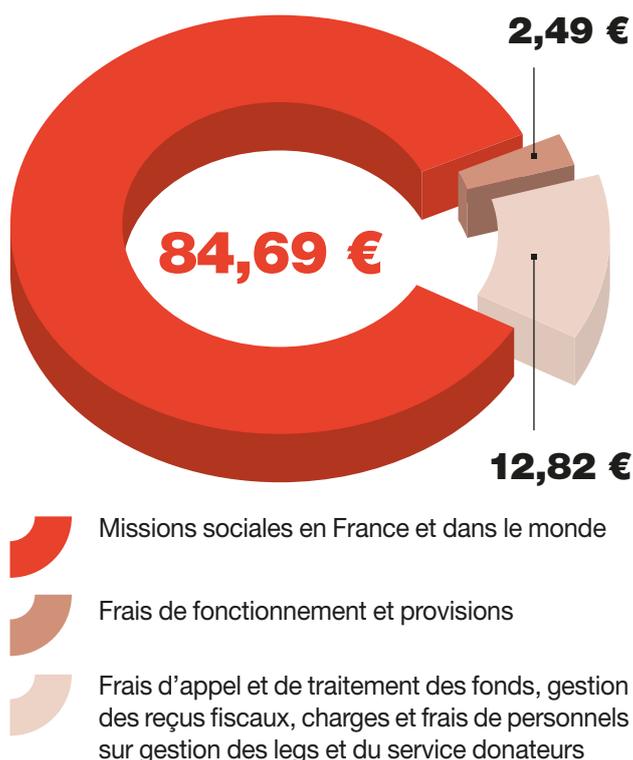
Les legs et donations acceptés par le conseil d'administration s'élèvent à 8 868 K€ en 2018 (67 dossiers), contre 6 127 K€ en 2017 (53 dossiers).

En fin d'année 2018, la trésorerie restant à percevoir sur les dossiers legs et donations non encore réalisés est de 14 319 K€, contre 13 288 K€ en 2017.

Indicateur sur collecte, legs et donations

Le taux de charges pour la collecte et les legs par rapport aux produits, issu du Compte d'Emploi des Ressources, s'établit à 17,24% pour 2018, contre 14,83% en 2017 (les produits collectés en 2017 étant plus élevés que ceux de 2018).

Sur 100 € reçus de la seule générosité du public en 2018 (collecte et libéralités) :



Le travail de rationalisation et de stabilisation des coûts se poursuit et, est cependant accompagné d'investissements ciblés plus importants en 2018 qu'auparavant pour recruter de nouveaux donateurs. Ces investissements sont néanmoins inférieurs à ce qui était prévu au budget prévisionnel 2018.

I.4c - La communication

Les charges de communication sont relativement stables, en baisse de 23 K€ par rapport au réel 2017 (1 737 K€ en 2018 contre 1 760 K€ en 2017). Les opérations de notoriété et d'image grand public (en baisse de 88 K€), celles de rayonnement (en augmentation de 15 K€) et celles d'optimisation du trafic sur internet et l'alimentation des sites et réseaux sociaux se sont poursuivies tout au long de l'année 2018. Quant aux charges fixes, elles ont augmenté de 58 K€ et correspondent essentiellement au renfort ponctuel du service communication par le recours à un contrat en durée déterminée.

I.5 - Autres produits et charges

Les produits financiers, hors impôt sur les sociétés, s'élèvent à 671 K€ en 2018, contre 824 K€ en 2017, en diminution de 153 K€. Cette baisse s'explique principalement par des rachats partiels sur bons de capitalisation pour 10 500 K€ et sur comptes sur livret pour 6 148 K€ et donc un encours moyen placé inférieur en 2018 à celui de 2017. Ces 16 648 K€ de trésorerie ont permis d'autofinancer les dépenses de construction des nouveaux villages d'enfants SOS de Beauvais-sur-Matha, de Gémozac et du Lion d'Angers.

Concernant le fonds Tana Placement, une provision pour dépréciation a été constatée pour 73 K€, la valeur liquidative estimée au 31/12/2018 des parts composant ce fonds étant inférieur à la valeur historique d'achat.

Les fonds dédiés :

Après extinction des fonds d'urgence « Tsunami - SOS Orphelins d'Asie » en 2013, le solde résiduel à fin 2017 de 223 K€, provenant des fonds de parrainages dédiés au programme de Pondichery en Inde, a été intégralement utilisé en 2018.

Deux legs dédiés aux villages d'enfants SOS de Busigny et de Jarville ont été constitués fin 2018 pour 861 K€. Un autre legs dédié au financement des vacances des enfants en France a également été constitué fin 2018 pour 367 K€.

> II - ANALYSE DU BILAN AU 31/12/2018

II.1 - L'actif immobilisé

L'actif net immobilisé de l'association s'élève au 31 décembre 2018 à 40 447 K€. Il est en hausse nette de 9 305 K€. Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles se sont élevées à 11 921 K€ en 2018, contre 3 067 K€ en 2017.

Parmi les principaux investissements 2018, nous pouvons citer :

- Les travaux de construction du village SOS de Beauvais-sur-Matha engagés en 2018 pour 3 416 K€ ;
- L'acquisition d'une maison au village d'enfants SOS de Calais dédiée au Service d'Accueil Familial Immédiat (ou SAFI) et au Programme de Renforcement de la Famille (ou PRF) pour 154 K€ ;
- Le legs dédié au village d'enfants SOS de Busigny d'un appartement situé à Paris pour 600 K€ et conservé pour les besoins du siège social ;
- Le legs dédié au village d'enfants SOS de Jarville pour 200 K€ d'une maison ;
- L'acquisition et les travaux de rénovation de deux maisons familiales au village d'enfants SOS de Plaisir dans le cadre de son extension d'activité pour 810 K€ ;
- Les rénovations des maisons communes des villages d'enfants SOS de Carros et de Digne pour respectivement 141 K€ et 203 K€ ;
- Des installations générales et aménagements divers, en particulier pour la rénovation des maisons familiales (620 K€) ; du matériel informatique (308 K€) ; des équipements pour les maisons familiales (254 K€) et les maisons communes (148 K€)...

Les immobilisations en-cours relatives à des travaux engagés mais non encore aboutis dans les villages et au siège au 31/12/2018 s'établissent à 4 889 K€ contre 1 334 K€ au 31/12/2017 (dont 205 K€ pour le nouveau village d'enfants SOS de Besse sur Issole dans le Var ; 3 018 K€ pour celui de Gémozac en Charente-Maritime ; 1 420 K€ pour celui du Lion d'Angers dans le Maine et Loire ; 224 K€ pour le siège social).

II.2 - Les fonds associatifs

Les fonds associatifs s'élèvent à 70 500 K€ au 31 décembre 2018 et intègrent des réserves pour un montant de 57 662 K€.

La baisse des fonds associatifs de 1 649 K€ par rapport à 2017 s'explique essentiellement par le résultat déficitaire réalisé sur l'exercice 2018 de 1 818 K€.

II.3 - Provisions pour risques et charges

La hausse du compte de provisions pour risques et charges s'explique principalement par :

- Une provision pour indemnités de fin de carrière qui augmente de 37 K€ pour s'établir à 5 257 K€ en 2018 contre 5 220 K€ en 2017 ;
- Une provision pour le compte épargne temps (CET) qui augmente de 59 K€ pour s'établir à 1 499 K€ en 2018 contre 1 440 K€ en 2017 ;
- Une provision pour litiges qui s'accroît de 104 K€ pour s'établir à 257 K€ en 2018 contre 153 K€ en 2017 ;
- Une reprise de provisions pour risques sur CITS dans deux villages pour 72 K€ et le différentiel entre une reprise de provision sur assurance (97 K€) et une dotation sur une succession (56 K€) ;
- Et la constitution d'une provision pour charges de 460 K€ concernant la sortie programmée des Ateliers de la Garrenne.

> III - CONCLUSION

SOS Villages d'Enfants utilisera une partie de ses réserves pour projets en 2018 pour financer le résultat déficitaire à hauteur de 1 818 K€.

Ce résultat confirme la bonne gestion de l'association. Il est également le reflet d'une visibilité renforcée par les liens tissés avec les donateurs, les entreprises partenaires et les acteurs de la protection de l'enfance. Ces orientations et relations de qualité sont également saluées par le financement public des conseils départementaux qui continuent à nous faire confiance avec la mise en œuvre de nouveaux projets et de nouvelles places d'accueil.

> COMPTE DE RÉSULTAT PAR CENTRES DE COÛTS

Synthèse de la décomposition du résultat net sur fonds privés

EN GLOBAL EN K€	2018	2017	VARIATION	VARIATION %
Résultat actions en France	-2 665	-1 892	-774	40,9 %
Résultat établissements associés	- 946	-458	-488	106,5 %
Résultat actions dans le monde	-21 081	-20 789	-292	1,4 %
Résultat Libéralités et Communication	22 249	24 329	-2 080	-8,5 %
Résultat financier	517	727	-209	-28,8 %
RÉSULTAT NET SUR FONDS PRIVÉS	- 1 926	+ 1 916	- 3 842	- 200,5 %

Informations détaillées

LES ACTIONS EN FRANCE	2018	2017	VARIATION	VARIATION %
Nombre de journées	277 513	250 596	26 917	10,7 %
Prix de journée moyen (hors PRF*)	135,54 €	133,25 €	2,29 €	1,7 %
Charges de personnel	29 554	26 999	2 556	9,5 %
Autres charges	14 473	12 926	1 542	11,9 %
TOTAL DES CHARGES	44 028	39 930	4 098	10,3 %
Recettes de prix de journée	36 119	33 698	2 420	7,2 %
Autres produits	5 351	4 249	1 102	25,9 %
TOTAL DES PRODUITS	41 470	37 948	3 523	9,3 %
RÉSULTAT NET PRIX DE JOURNÉE + FONDS PRIVÉS	-2 557	-1 983	-575	29,0 %
DONT RÉSULTAT PRIX DE JOURNÉE	108	-91	199	-219,2 %
DONT RÉSULTAT FONDS PRIVÉS	-2 665	-1 892	-774	40,9 %

* PRF = Programme de Renforcement des Familles

> COMPTE DE RÉSULTAT PAR CENTRES DE COÛTS (SUITE)

LES ACTIONS DANS LE MONDE	2018	2017	VARIATION	VARIATION %
Dépenses de fonctionnement	20 245	20 752	-507	-2,4 %
Dépenses de construction et rénovation	1 459	796	663	83,3 %
TOTAL DES CHARGES	21 704	21 548	157	0,7 %
Libéralités affectées	213	133	80	60,1 %
Produits institutionnels	184	300	-116	-38,7 %
Autres produits	226	325	-99	-30,4 %
TOTAL DES PRODUITS	623	758	-135	-17,8 %
RÉSULTAT NET SUR FONDS PRIVÉS	-21 081	- 20 789	-292	1,4 %

LES LIBÉRALITÉS ET LA COMMUNICATION	2018	2017	VARIATION	VARIATION %
Collecte brute de fonds	20 901	20 942	-41	-0,2 %
Frais d'appel à la générosité du public	4 129	3 761	367	9,8 %
Frais fixes	1 328	1 165	163	14,0 %
MARGE BRUTE SUR COLLECTE DE FONDS	15 444	16 016	-572	-3,6 %
MARGE BRUTE SUR LES LEGS ET DONATIONS	10 737	11 628	-891	-7,7 %
FRAIS DE COMMUNICATION	-1 714	-1 757	44	-2,5 %
RÉSULTAT BRUT SUR FONDS PRIVÉS	24 468	25 886	-1 419	-5,5 %
Dons et partenariats affectés	-2 219	-1 557	-662	42,5 %
RÉSULTAT NET SUR FONDS PRIVÉS	22 249	24 329	-2 080	-8,5 %

LES AUTRES CHARGES ET PRODUITS	2018	2017	VARIATION	VARIATION %
Produits financiers bruts	671	824	-154	-18,6 %
Dotation & reprise prov. pour dép. VMP	-73	2	-75	-3 750,0 %
Impôts sur les sociétés (placements fin.)	-80	-100	-20	-20,0 %
Charges d'intérêts sur cessions de parts	0	0	0	0,0 %
PRODUITS FINANCIERS NETS D'IS	517	727	-209	-28,8 %
RÉSULTAT NET SUR FONDS PRIVÉS	517	727	-209	-28,8 %

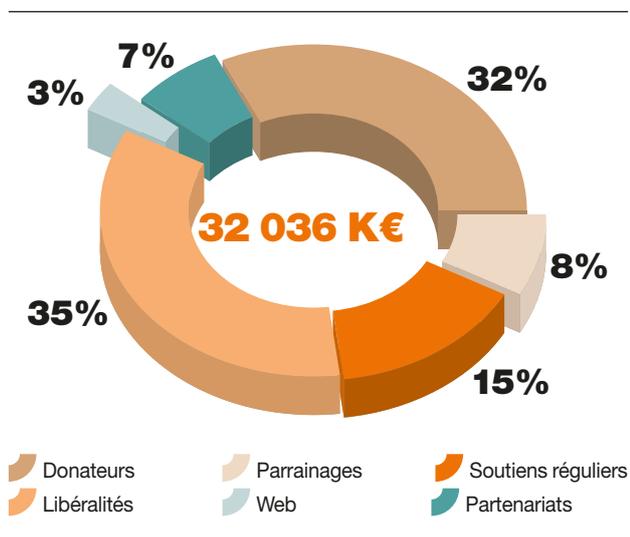
Indicateurs



> LES PRINCIPAUX INDICATEURS

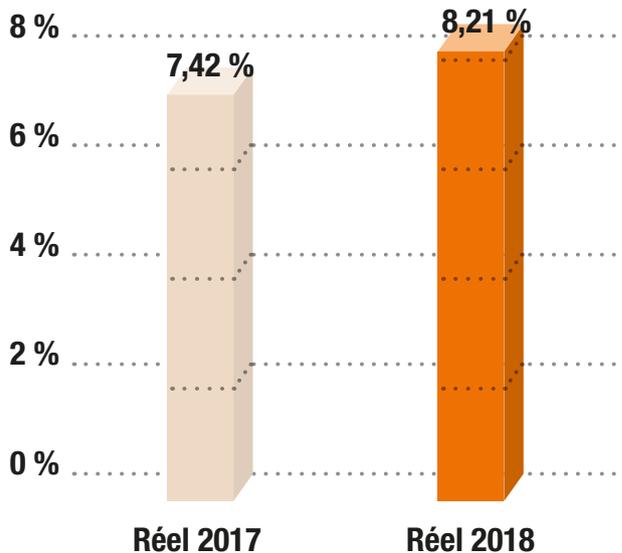
L'origine des ressources issues des fonds privés

La diversité et la répartition des ressources privées est relativement stable d'une année sur l'autre et se décompose comme suit :



L'évolution du taux de financement des charges des villages d'enfants SOS en France par les ressources privées de l'association

Évolution du taux de financement des activités « France » sur Fonds Privés

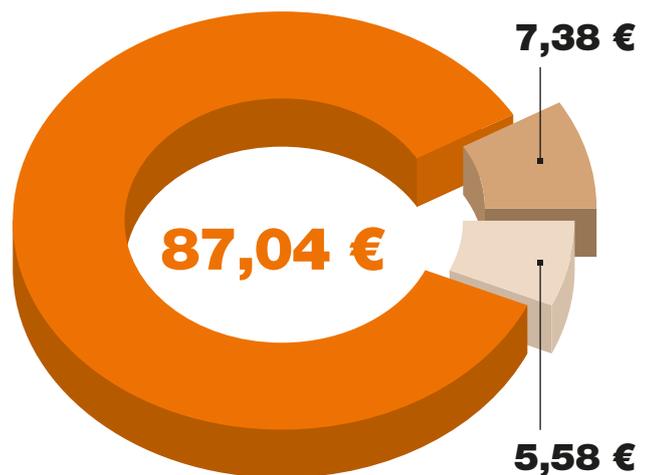


Méthode de calcul : Charges nettes des établissements en France financées par les fonds privés sur les charges nettes totales (fonds privés + prix de journée).

La bonne gestion et la rationalisation des dépenses de fonctionnement et d'investissements, malgré le développement de nouveaux projets en 2018, a permis de maintenir la part des fonds privés dans le financement global de l'activité France bien en dessous du plafond de 10% fixé au plan stratégique (8,21% en 2018 contre 7,42% en 2017, 8,62% en 2016, 8,09% en 2015 et 7,80% en 2014). Ce résultat est également le fruit d'une bonne maîtrise des charges.

L'analyse de l'utilisation des ressources collectées en 2018 sur fonds privés et fonds publics (auprès des donateurs* et des conseils départementaux) :

Sur 100 € reçus de la générosité du public* et des conseils départementaux, **87,04 €** vont au profit des enfants.



-  Missions sociales en France et dans le monde en 2018
-  Frais d'appel et de traitement des fonds, gestion des reçus fiscaux, frais et personnels sur gestion des legs et du service donateurs
-  Frais de fonctionnement et provisions

*Dons privés, partenariats entreprises, legs et donations /
Source : Chiffres du compte d'emploi des ressources 2018

Bilan et compte de résultat



> BILAN

Au 31 décembre 2018 (en euros)

ACTIF	2018			2017
	Brut	Amortissements et provisions à déduire	Net	Net
Immobilisations incorporelles	1 844 906	1 418 054	426 852	201 937
Immobilisations corporelles	76 085 735	36 145 170	39 940 565	30 863 467
Terrains	486 393		486 393	460 715
Constructions	39 366 021	15 777 619	23 588 402	18 655 178
Installations générales, matériels et outillages	24 596 842	15 119 058	9 477 784	9 364 085
Autres immobilisations corporelles	6 747 694	5 248 493	1 499 201	1 049 834
Immobilisations corporelles en cours	4 888 785		4 888 785	1 333 655
Immobilisations financières	79 638		79 638	76 787
ACTIF IMMOBILISE	78 010 279	37 563 224	40 447 055	31 142 191
Stocks	85 077		85 077	67 643
Créances	5 980 744		5 980 744	6 342 302
Valeurs mobilières de placement	36 372 359	73 244	36 299 115	52 362 979
Disponibilités	14 523 031		14 523 031	4 824 244
Charges constatées d'avance	619 679		619 679	556 376
ACTIF CIRCULANT	57 580 891	73 244	57 507 647	64 153 544
TOTAL DE L'ACTIF	135 591 170	37 636 468	97 954 702	95 295 735

> BILAN

Au 31 décembre 2018 (en euros)

	2018	2017
PASSIF		
Apports sans droit de reprise	11 026 212	10 826 212
Subventions d'investis. affectées à des biens renouvelables	186 251	186 251
Réserves	57 662 386	55 767 902
Résultats antérieurs sous contrôle de tiers financeurs	3 170 205	3 238 918
Résultat net de l'exercice	-1 818 032	1 825 772
SITUATION NETTE	70 227 022	71 845 054
Subventions d'investissement	200 794	232 171
Provisions réglementées	71 951	71 951
FONDS ASSOCIATIFS	70 499 767	72 149 176
Provisions pour risques et charges	8 216 942	7 691 885
Fonds dédiés	2 384 319	1 745 955
PROVISIONS	10 601 261	9 437 840
Dettes financières	5 273 371	5 368 781
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 937 133	2 410 385
Dettes fiscales et sociales	5 386 004	4 591 747
Parrainages et dons affectés à reverser	398 646	394 158
Autres dettes	2 055 978	819 034
Produits constatés d'avance	802 542	124 614
DETTES	16 853 674	13 708 719
TOTAL DU PASSIF	97 954 702	95 295 735

> COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en euros)

	2018	2017
PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT		
Recettes de prix de journée	36 118 819	33 698 436
Recettes des opérations de collecte de fonds	18 140 285	18 130 077
Parrainages reçus villages, enfants et cadeaux	2 654 395	2 750 773
Legs et donations	11 103 852	11 993 264
Autres produits	2 377 824	2 288 304
TOTAL I	70 395 175	68 860 854
CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT		
Budgets familiaux	4 694 847	4 332 925
Achats, services extérieurs, autres services extérieurs	10 949 311	10 459 195
Impôts, taxes et versements assimilés	2 060 225	1 835 977
Salaires et charges sociales	29 144 511	26 506 485
Autres charges de gestion courante	4 878	27 378
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 330 696	3 045 507
Contributions aux établissements associés	484 559	464 933
Actions à travers le monde	21 349 694	21 207 440
TOTAL II	72 018 721	67 879 840
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 1 623 546	+ 981 014
Produits financiers	670 681	826 750
Charges financières	145 212	74 152
RESULTAT FINANCIER	+ 525 469	+ 752 598
Legs, produits des legs, donations et libéralités	30 817	4 179
Autres produits exceptionnels	820 683	674 500
Charges exceptionnelles	853 091	364 663
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 1 591	+ 314 016
Impôts sur les bénéfices (10% et 24% sur les placements financiers)	80 000	100 000
RESULTAT INTERMEDIAIRE	- 1 179 668	+ 1 947 628
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	851 603	619 256
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	- 1 489 967	-741 112
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	- 1 818 032	+ 1 825 772
+ Report des imputations de charges sur Réserves de « Projets Associatifs »	23 053	252 732
RESULTAT NET DE L'EXERCICE avec report des Réserves utilisées sur « Projets Associatifs »	- 1 794 979	+ 2 078 504

Total des Produits = 72 768 959 €

Total des Charges = 74 586 991 €

Annexe



> INFORMATION SUR LA POLITIQUE SALARIALE

Les trois plus hauts cadres dirigeants, à savoir le Président et les deux Vice-présidents de l'association SOS Villages d'Enfants, ne perçoivent aucune rémunération. Les frais engagés dans le cadre de leurs fonctions respectives leur sont remboursés sur présentation de notes de frais, accompagnées des justificatifs.

En ce qui concerne les permanents de l'association, le montant global des trois rémunérations brutes les plus élevées s'élève à 291 164 € (pas d'indemnités exceptionnelles).

La valeur du point d'indice, inchangée à 3,77 €, est appliquée depuis le 1er février 2017. Les deux valeurs du point précédentes ont été de 3,76 € (du 1^{er} avril 2013 au

31 janvier 2017) et de 3,74 € (du 1er janvier 2010 au 31 mars 2013). Les seules augmentations de salaire sont dues à l'application des grilles indiciaires qui prévoient une augmentation en raison de l'ancienneté (GVT : Glissement Vieillesse Technicité).

L'Association s'attache au respect de l'égalité des salaires entre Hommes et Femmes et il n'y a donc pas d'écart de rémunération suivant le sexe.

D'autre part, le rapport entre le salaire le plus bas et le salaire le plus haut est de 1 à 4,8 en 2018, le secteur de l'économie sociale recommandant une échelle maximale de 1 à 10.

> FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Mise en œuvre début 2018 du nouveau plan stratégique voté en juin 2017.
- Ouverture de 2 nouveaux villages d'enfants SOS en Charente-Maritime (à Beauvais-sur-Matha et à Gémozac) et ouverture anticipée du village du Lion d'Angers par la location de 2 maisons familiales en septembre 2018.
- Ouverture programmée l'été 2019 dans le Maine-et-Loire du village d'enfants SOS du Lion d'Angers.
- Démarrage des travaux de construction dans le Var du nouveau village de Besse sur Issole.
- Migration du progiciel comptable et financier (Sage X3) et déploiement dans les structures en France du logiciel de suivi des enfants (Sil'Age).
- Des négociations ont été engagées en 2018 en vue du rapprochement des Ateliers de la Garenne avec l'association Aurore. Un traité de fusion, actant ainsi au 1^{er} janvier 2020 la scission avec SOS Villages d'Enfants et la transmission universelle du patrimoine des Ateliers de la Garenne au profit d'Aurore, a été approuvé en Assemblées Générales Extraordinaires respectives des 13 et 19 juin 2019 par les Ateliers de la Garenne et par Aurore.

Conformément à ce traité, une provision pour charges de 460 K€, relative aux exercices 2019 à 2022, a été constituée. Elle représente une dette certaine à l'égard d'Aurore et explique la formation du résultat déficitaire global 2018 de 1 818 K€ pour 25%.

> RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Changement de méthodes comptables : aucun

Méthodes comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice comptable à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées pour les immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivantes :

- les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production ;
- les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations ;
- le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ;
- les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations ;
- les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits à l'actif en frais d'établissement ;
- les coûts de démantèlement et de remise en état ont été inclus dans le coût d'acquisition ou de production des immobilisations ;
- la méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux constructions, selon les deux méthodes décrites dans l'avis n° 2004-11 du 23 juin 2004 du Conseil National de la Comptabilité qui indique que les immeubles existant à la date de première application mais également les opérations nouvelles peuvent être décomposées :
 - soit selon le coût historique fondé sur les factures des marchés de travaux ;
 - soit en appliquant au coût global les pourcentages de ventilation des catégories de composants indicatifs établis par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)...

Cas des constructions antérieures au 1^{er} janvier 2005 :

La méthode de décomposition retenue est celle des pourcentages de ventilation des catégories de composants indicatifs établis par le CSTB, avec quatre adaptations particulières à SOS Villages d'Enfants à titre de simplification. Ces adaptations sont précisées au paragraphe suivant.

Cas des constructions postérieures au 1^{er} janvier 2005 :

La méthode de décomposition retenue est celle basée sur les factures, ventilées en 7 rubriques (structures et ouvrages assimilés ; menuiserie ; chauffage ; étanchéité ; ravalement ; électricité ; plomberie/sanitaire), avec les quatre précisions suivantes :

- le vocable « structure et ouvrages assimilés » intègre les travaux de gros œuvre (maçonnerie, structures métalliques, ...) ; la réalisation de la voirie, des espaces verts ; la pose des cloisons ; le revêtement des sols et des murs ;
- le vocable « menuiserie » intègre les menuiseries extérieures et intérieures ;

- tous les coûts, non identifiés en tant que composants, sont inclus dans le composant « structures et ouvrages assimilés » ;
- les honoraires d'architecte sont répartis proportionnellement aux montants issus des décompositions effectuées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, cette dernière correspondant à la durée d'utilisation prévue :

Logiciels	3 ans	Matériel et outillage de jardin	5 ans
Frais d'établissement	5 ans	Matériel de transport	5 ans
Constructions	(cf tableau issu des travaux du CSTB)	Matériel informatique	3 ans
Agencements extérieurs (isolation)	30 ans	Photocopieur	5 ans
Agencements importants	15 ou 20 ans	Matériel et mobilier de bureau	8 ans
Agencements et aménagements autres que les composants	10 ans	Équipements de la maison commune	10 ans
Matériel d'incendie	10 ans	Matériel des maisons familiales	10 ans
		Matériel et outillage	10 ans
		Matériel de loisirs, matériel psycho	5 ans

La base amortissable est diminuée de la valeur résiduelle dès lors que celle-ci est significative et mesurable. Une dépréciation est calculée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les règles suivantes ont été appliquées sur l'exercice :

- a) les constructions ont été décomposées selon les sept composants décrits ci-dessous, en fonction des données établies par les architectes et amorties en fonction des durées retenues :

Composants	Durée d'amortissement	Répartition en %
Structure et ouvrages assimilés	50 ans	79,70 %
Menuiseries intérieures et extérieures	20 ans	5,40 %
Chauffage individuel	15 ans	3,20 %
Étanchéité	15 ans	1,10 %
Ravalement	15 ans	2,70 %
Électricité	20 ans	4,20 %
Plomberie / sanitaire	20 ans	3,70 %
TOTAL DES DÉCOMPOSITIONS	100	100 %

b) en l'absence d'états émanant d'architectes, le coût des constructions a été décomposé selon les pourcentages d'amortissement établis par le CSTB et les durées d'amortissement indiquées dans le tableau ci-dessus ont été appliquées.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le PCG 1999 et les dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations ;
- les règlements comptables :
 - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs,
 - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs,
 - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Rappel : Pour la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06 au 1^{er} janvier 2005, l'association avait opté pour un **traitement rétrospectif**.

Par dérogation, au regard de leur mode de financement et dans le respect de la permanence des méthodes, certaines immobilisations débutent leur amortissement à partir du 1^{er} janvier N+1, suivant la date de leur mise en service.

Créances clients et valeurs mobilières de placement

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale et sont analysées par conseil départemental et par établissement. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les conseils départementaux composent la quasi-majorité des créances clients de l'association SOS Villages d'Enfants. Ces créances vis-à-vis de l'autorité de tutelle publique n'ont jamais fait l'objet d'un défaut de paiement. Par conséquent, seule la défaillance financière d'un conseil départemental et la non reprise de ses créances par l'État français entraîneraient la constitution d'une provision, voire même d'une créance irrécouvrable.

Le coût historique des valeurs mobilières de placement (VMP) acquise est comparé titre par titre par rapport à la valeur liquidative de fin d'année. Une provision pour dépréciation des VMP est constituée dès lors que cette valeur liquidative de fin d'année est inférieure au coût d'acquisition historique.

Méthode de comptabilisation des fonds dédiés

Les fonds dédiés correspondent à un mécanisme destiné à suivre les fonds affectés par tiers financeurs à des projets définis et qui n'ont pas encore été utilisés conformément à l'engagement pris (Règlement CRC 99-01, art.3).

Sont visés par le mécanisme des fonds dédiés dès qu'ils sont affectés par le tiers financeur à un projet particulier et défini :

- Les subventions de fonctionnement,

- Les ressources provenant de la générosité du public,
- Les legs et donations.

Par ailleurs, il découle de la définition des fonds dédiés donnée par le règlement :

- d'une part, que les financements non affectés par les tiers financeurs ou donateurs à un projet déterminé (ex. : une subvention générale de fonctionnement destinée à couvrir tout ou partie des frais de structure) ne sont pas concernés par cette pratique,
- d'autre part, que les fonds dédiés ne peuvent pas enregistrer des fonds qui auraient été affectés par l'association elle-même à des projets alors que le tiers financeur concerné n'a pas manifesté sa volonté expresse,
- qu'enfin les organismes qui décident d'affecter eux-mêmes des fonds sur des projets particuliers sans appel à des financements extérieurs doivent le faire sur leurs fonds propres par une affectation préalable des excédents antérieurs à un compte de réserve spécifique.

La pertinence ou l'existence de ces fonds dédiés provient de différentes sources et peut prendre les formes suivantes : envois par les tiers financeurs d'un mail, ou d'un courrier d'accompagnement d'un chèque ou d'un virement dédié à une opération particulière ou d'un contrat d'une personne morale ou d'une disposition testamentaire...

Les comptes spécifiques destinés à enregistrer les fonds dédiés sont :

Compte 19	« Fonds dédiés »
195	« Fonds dédiés sur dons manuels affectés »
197	« Fonds dédiés sur legs et donations affectés »
Compte 689	« Engagements à réaliser sur ressources affectées »
6895	« Engagements à réaliser sur dons manuels affectés »
6897	« Engagements à réaliser sur legs et donations affectés »
Compte 789	« Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs »
7895	« Report des dons manuels affectés non utilisés des exercices antérieurs »
7897	« Report des legs et donations affectés non utilisés des exercices antérieurs »

Au bilan, le compte 19 « Fonds dédiés » représente au passif la quote-part non consommée des ressources affectées à la fin de l'exercice.

Charges constatées d'avance et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent aux charges engagées sur l'exercice et qui se rapportent à l'exercice suivant. Sur 620 K€ de charges constatées d'avance, 261 K€ se réfèrent aux budgets familiaux de janvier 2019 virés en décembre 2018 aux mères sos pour la prise en charge des fratries qui leur sont confiées par les services départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance. Le différentiel restant est relatif aux différentes autres charges (électricité, gaz, contrats de maintenance, documentation...).

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits perçus sur l'exercice et qui se rapportent à l'exercice suivant. Sur 802 K€ de produits, les plus significatifs sont :

- dotation globale du Département de Charente-Maritime pour les villages d'enfants SOS de Beauvais-sur-Matha et Gémozac : 192 K€ ;
- Dotation globale du Département de Moselle pour le village d'enfants SOS de Marange : 164 K€ ;
- Remboursement d'assurance sur des travaux au village d'enfants SOS de Persan : 123 K€ ;
- Part de subvention du projet Quapem pour SOS Villages d'Enfants de Madagascar : 220 K€.

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements sont les subventions dont bénéficie l'association en vue d'acquies ou de créer des valeurs immobilisées (subventions d'équipement). Elles sont inscrites au compte 131, au passif du bilan. Lorsqu'il finance une immobilisation amortissable, le montant de ces subventions est repris au compte de résultat sur la même durée et le même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de ces subventions. Le compte 139 est débité par le crédit du compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice ».

Les comptes 131 et 139 sont soldés l'un par l'autre, lorsque le crédit du premier est égal au débit du deuxième.

Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Total provisionné
Indemnités de Fin de Carrière	5 257 K€

Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

- périmètre d'étude : 556 salariés à fin 2018 ;
- taux d'actualisation : 1,60% ;
- taux de revalorisation annuelle des rémunérations : 1,65% ;

- table de rotation du personnel : une étude sur le turnover a été menée en 2012 afin de mettre à jour la table de turnover utilisée. L'hypothèse a été actualisée à fin 2016. Les sorties attendues en démission étant proches de la réalité, l'hypothèse 2016 a été reconduite à fin 2018.

Âge	Taux de turnover
de 18 ans à 25 ans	9,79 %
de 26 ans à 35 ans	7,12 %
de 36 ans à 45 ans	5,34 %
de 46 ans à 50 ans	3,56 %
de 51 ans à 55 ans	1,00 %
au-delà de 55 ans	0,00 %

- table de mortalité : INSEE H F 13-15 ;
- âge de départ en retraite : 62 ans ;
- taux de charges sociales moyen retenu pour le calcul de la provision : 60%.

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 47 340,00 euros TTC, dont 37 632,00 euros facturés en 2018 et 9 708,00 euros provisionnés à la fin de cet exercice.

Les honoraires liés à une mission d'attestation du reporting financier 2018 destiné à la fédération internationale « SOS Children's Villages International » ont été comptabilisés pour 1 800,00 euros TTC.

> ÉLÉMENTS HORS BILAN

Engagements hors bilan :

Cautions données par l'association

Afin de permettre à certains jeunes issus des villages d'enfants SOS d'accéder au logement, l'association s'est portée caution solidaire de ces jeunes. Ces cautions sont limitées à la fois dans le temps (2 ans) et en montant (6 mois de loyers et charges). Elles sont estimées à 31 K€ au 31/12/2018.

Garanties des prêts locatifs sociaux

Les P.L.S. obtenus pour les villages d'enfants SOS de Sainte-Luce et de Carros, pour des montants respectifs restant à rembourser au 31/12/2018 de 1 003 K€ et de 386 K€, sont garantis par le nantissement d'un compte sur livret B ouvert auprès de la Caisse d'Épargne d'Île-de-France.

Le P.L.S obtenu pour le village d'enfants SOS de Persan pour un montant restant à rembourser au 31/12/2018 de 1 897 K€ est garanti par le Conseil Départemental du Val d'Oise.

Biens légués

SOS Villages d'Enfants a reçu « l'envoi en possession » de biens mobiliers et immobiliers qui lui ont été légués.

Les biens mobiliers sont représentés par des avoirs en numéraire ou sous forme de valeurs mobilières.

Les biens immobiliers sont représentés par des appartements, terrains ou maisons. Les biens sont légués à l'association, soit pour la totalité de leur valeur, soit répartis entre plusieurs bénéficiaires selon la volonté du testateur avec, dans ce cas, une quotité revenant à SOS Villages d'Enfants.

Ces biens, actuellement en cours de vente ou de réalisation, sont estimés au vu des évaluations faites par les services des domaines ou les notaires.

> VARIATION DES IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

IMMOBILISATIONS

En euros	Valeur Brute d'exercice	Acquisitions	Cessions ou sorties	Virements de poste à poste	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 528 252	322 036	5 382		1 844 906
Immobilisations corporelles	64 865 376	11 599 498	379 139		76 085 735
Immobilisations financières	76 787	5 263	2 412		79 638
TOTAL	66 470 415	11 926 797	386 933	0	78 010 279

AMORTISSEMENTS

En euros	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Amortissements cumulés à la fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 326 314	97 122	5 382		1 418 054
Immobilisations corporelles	34 001 909	2 320 635	177 375		36 145 169
TOTAL	35 328 223	2 417 757	182 757	0	37 563 223

PROVISIONS ACTIF-PASSIF

En euros	Provisions au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions cumulés à la fin d'exercice
Provision pour dépréciation des VMP	0	73 244	0	73 244
Provisions réglementées	71 951	0	0	71 951
Provisions pour risques (1)	321 991	713 021	261 263	773 749
Provisions pour charges (2)	7 346 472	716 377	619 656	7 443 193
Provisions pour fonds dédiés sur dons manuels & legs affectés	1 745 955	1 489 967	851 603	2 384 319
TOTAL	9 486 369	2 992 609	1 732 522	10 746 456

(1) dont litiges prud'homaux, respectivement 197 K€ et 92 K€ de dotations aux provisions et reprises de provisions au 31/12/2018 et 516 K€ de dotations aux provisions pour risque et charge sur une succession et la scission des Ateliers de la Garenne et 169 K€ de reprises aux provisions pour risques concernant le CITS de 2 villages et une assurance-vie.

(2) les engagements en matière de retraite s'élevaient à fin 2018 à 5 257 K€, en hausse de 37 K€ par rapport à fin 2017 et la provision afférente au compte épargne temps s'établit à fin 2018 à 1 499 K€, en hausse de 59 K€ par rapport à fin 2017. L'association SOS Villages d'Enfants de France a pris l'engagement de transférer la propriété du village de Ouagadougou, qu'elle a financé par ailleurs, au profit d'une association burkinabaise en cours de création (valeur résiduelle de 679 K€ au 31/12/2018).

> ETAT DES CRÉANCES ET DETTES

CRÉANCES en euros	Montant brut	Solde au 31/12
Créances de l'actif immobilisé	79 638	79 638
Titre immobilisé en portefeuille		
Prêts	2 476	2 476
Dépôts et cautionnements	31 427	31 427
Autres créances immobilisées	47 735	47 735
Créances de l'actif circulant	6 065 822	6 065 822
Stocks	85 077	85 077
Créances	5 980 744	5 980 744
Prix de journée à recevoir	4 203 350	4 203 350
Autres	1 693 023	1 693 023
La Ferme du Major	25 691	25 691
Les Ateliers de la Garenne	58 681	58 681
TOTAL	6 145 460	6 145 460

DETTES en euros	Montant brut	Solde au 31/12	Échéances		
			À moins d'1 an	À plus d'1 an	À plus de 5 ans
Dettes financières	6 567 188	5 273 371	534 698	1 043 125	3 695 548
Emprunts GIPEC (1 % construction)	1 842 599	1 678 741	86 440	457 243	1 135 059
Emprunt prêt locatif social - Sainte-Luce	1 436 323	1 003 385	42 927	188 836	771 623
Emprunt prêt locatif social - Carros	558 179	385 996	16 833	74 069	295 094
Emprunt prêt locatif social - Persan	2 422 333	1 897 494	80 744	322 978	1 493 772
Dépôt et cautionnement reçu - VE de Digne	5 107	5 107	5 107		
Compte courant - Polynésie française	302 647	302 647	302 647		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 937 133	2 937 133	2 937 133		
Dettes fiscales et sociales	5 386 004	5 386 004	5 386 004		
Parrainages et dons affectés à reverser	398 646	398 646	398 646		
Autres dettes	2 055 978	2 055 978	2 055 978		
TOTAL	17 344 950	16 051 132	11 312 460	1 043 125	3 695 548

NOTE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DISPONIBILITÉS

Au 31 décembre 2018, les valeurs mobilières et disponibilités se répartissaient comme suit :

Valeurs mobilières de placement (VMP)	36 372 359
Provision pour dépréciation de VMP	73 244
Disponibilités	14 523 031

> FONDS DÉDIÉS

En euros	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur de nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subventions de fonctionnement affectées	-	-	-	-
Dons manuels	1 147 266	519 034	261 460	889 692
Parrainages et dons « Pondichery »	223 632	223 632	0	0
Legs et donations	365 007	103 837	1 228 507	1 454 627
Dons affectés « Urgence Équateur »	10 000	0	0	10 000
TOTAL	1 745 955	851 603	1 489 967	2 384 319

> LEGS

En euros

Numéro de dossier du legs	Date d'absence d'opposition préfectorale ou date de conseil d'administration	Montant à recevoir	Numéro de dossier du legs	Date d'absence d'opposition préfectorale ou date de conseil d'administration	Montant à recevoir
N° 1	26.05.83	21 836	N° 1014	02.05.16	7 330
N° 9	18.10.90	234 000	N° 1030	29.03.16	55 453
N° 78	18.12.95	22 187	N° 1084	19.10.17	195 247
N° 207	27.01.00	39 637	N° 1091	27.03.17	42 600
N° 365	12.01.04	124	N° 1095	16.01.17	190 000
N° 412	10.01.05	10 598	N° 1099	16.01.17	10 750
N° 451	30.01.06	2 287	N° 1122	19.10.17	17 570
N° 530	14.02.02	316	N° 1126	17.05.18	152 449
N° 681	18.01.10	700	N° 1130	18.10.18	183 891
N° 754	22.10.12	12 000	N° 1131	18.10.18	19 873
N° 820	26.09.11	1 224	N° 1138	26.03.18	726 247
N° 956	13.10.14	4 106	N° 1140	15.01.18	68 147
N° 975	14.06.14	200	N° 18002	26.03.18	1 000
N° 1000	02.05.16	42 000	N° 18037	18.10.18	4 875
TOTAL LEGS - SECTEUR FRANCE : 2 066 647					

> LEGS - SUITE

En euros

Numéro de dossier du legs	Date d'absence d'opposition préfectorale ou date de conseil d'administration	Montant à recevoir	Numéro de dossier du legs	Date d'absence d'opposition préfectorale ou date de conseil d'administration	Montant à recevoir
N° 183	26.03.18	5 500	N° 934	20.03.15	4 637
N° 226	06.11.00	837	N° 942	12.05.14	3 500
N° 327	29.10.02	5 667	N° 947	17.10.16	468 409
N° 410	10.01.05	21 350	N° 958	15.10.15	8 307
N° 459	03.04.06	150	N° 971	04.05.15	1 500
N° 495	06.11.06	111 053	N° 983	02.05.16	14 806
N° 519	14.05.07	1 978	N° 986	13.10.14	85 000
N° 555	16.01.08	10 104	N° 991	13.10.14	2 130
N° 557	16.01.08	30 000	N° 992	04.05.15	31 745
N° 561	16.01.08	270	N° 994	20.03.15	11 322
N° 588	15.10.08	640	N° 995	04.05.15	451 061
N° 593	15.10.08	800	N° 1007	19.10.17	69 500
N° 603	09.01.09	3 000	N° 1013	16.01.17	37 500
N° 609	30.03.09	11 850	N° 1017	18.01.16	316 322
N° 632	26.03.12	1 057	N° 1018	02.05.16	526 000
N° 635	06.06.09	30 153	N° 1021	20.03.15	20 329
N° 637	06.06.09	7 500	N° 1034	18.01.16	28 056
N° 658	19.10.09	37 500	N° 1036	18.01.16	2 350
N° 703	19.01.12	143 059	N° 1042	15.01.18	2 090
N° 713	22.10.12	53 417	N° 1043	29.03.16	65 000
N° 714	27.09.10	73 808	N° 1048	16.01.17	152 000
N° 826	14.05.12	7 897	N° 1049	02.05.16	214 913
N° 827	22.10.12	5 667	N° 1054	04.05.17	65 000
N° 833	26.03.12	25 500	N° 1058	02.05.16	103 400
N° 841	26.03.12	26 769	N° 1063	17.10.16	20 493
N° 842	15.06.13	2 838	N° 1067	16.01.17	42 875
N° 846	13.05.13	31 256	N° 1071	17.10.16	18 241
N° 873	25.03.13	48 011	N° 1074	27.03.17	29 884
N° 880	13.05.13	12 641	N° 1080	17.10.16	98 816
N° 901	02.05.16	80 951	N° 1089	04.05.17	422 000
N° 907	14.10.13	85 331	N° 1092	19.10.17	48 722
N° 909	14.10.13	6 375	N° 1097	04.05.17	19 900
N° 918	12.05.14	138 000	N° 1105	19.10.17	292 493
N° 920	18.01.16	78 361	N° 1106	04.05.17	50 600
N° 925	12.05.14	10 163	N° 1108	27.03.17	217 800

> LEGS - SUITE

En euros

Numéro de dossier du legs	Date d'absence d'opposition préfectorale ou date de conseil d'administration	Montant à recevoir	Numéro de dossier du legs	Date d'absence d'opposition préfectorale ou date de conseil d'administration	Montant à recevoir
N° 1110	15.01.18	1 000	N° 1174	26.03.18	26 478
N° 1111	04.05.17	9 137	N° 1178	18.10.18	698 553
N° 1112	19.10.17	97 359	N° 1179	26.03.18	22 214
N° 1116	27.03.17	30 000	N° 17D01	17.10.16	38 186
N° 1117	18.10.18	29 940	N° 18001	18.10.18	4 875
N° 1124	19.10.17	21 693	N° 18003	17.05.18	26 610
N° 1128	19.10.17	38 812	N° 18007	18.10.18	300
N° 1129	04.05.17	1 524	N° 18008	18.10.18	282 227
N° 1132	19.05.17	157 576	N° 18009	17.05.18	563 460
N° 1134	17.05.18	37 894	N° 18010	18.10.18	205 120
N° 1135	19.10.17	71 346	N° 18012	18.10.18	85 856
N° 1137	19.10.17	1 100 657	N° 18016	17.05.18	135 381
N° 1145	17.05.18	2 580	N° 18020	18.10.18	303 564
N° 1148	17.05.18	35 037	N° 18022	18.10.18	104 397
N° 1149	17.05.18	36 748	N° 18024	18.10.18	97 995
N° 1150	26.03.18	678 642	N° 18025	18.10.18	150 000
N° 1153	15.01.18	22 962	N° 18028	18.10.18	77 271
N° 1154	15.01.18	136 100	N° 18029	18.10.18	25 717
N° 1156	26.03.18	301 474	N° 18032	18.10.18	1 000
N° 1157	18.10.18	98 549	N° 18035	18.10.18	1 000
N° 1158	17.05.18	314 121	N° 18036	18.10.18	5 000
N° 1166	26.03.18	118 568	N° 18039	18.10.18	51 490
N° 1167	15.01.18	190 954	N° 18044	18.10.18	39 880
N° 1170	17.05.18	152 419	N° 18045	18.10.18	9 875
N° 1171	18.10.18	138 096	N° 18049	18.10.18	7 875
N° 1172	17.05.18	224 341			
TOTAL LEGS - SECTEUR LIBRE D'AFFECTATION : 12 068 007					

En euros

Numéro de dossier du legs	Date d'absence d'opposition préfectorale ou date de conseil d'administration	Montant à recevoir
N° 758	02.05.16	10 650
N° 1070	27.03.17	25 000
N° 1103	04.05.17	149 300
TOTAL LEGS - SECTEUR MONDE : 184 950		
TOTAL GENERAL LEGS EN COURS : 14 319 604		

> RÉSERVES ET FONDS ASSOCIATIFS

Fonds associatifs au 31 décembre 2018

En euros	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise (1)	10 826 212	200 000		11 026 212
Réserves	55 767 902	39 079 676	37 185 192	57 662 386
Résultats antérieurs sous contrôle de tiers financeurs	3 238 918	21 897	90 609	3 170 206
Fonds associatifs avec droit de reprise	0			0
Ecart de réévaluation	0			0
Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme	186 251			186 251
Provisions réglementées	0			0
Droits des propriétaires (commodat)	0			0
Résultat net de l'exercice - Gestion propre	1 916 380	-1 926 027	1 916 380	-1 926 027
Excédents et déficits nets au prix de journée	-90 609	107 994	-90 609	107 994
TOTAL	71 845 054	37 483 540	39 101 572	70 227 022

Détail des réserves au 31 décembre 2018

En euros	2018	2017
Réserve générale pour actions en France	6 281 571	2 120 105
Réserve générale pour actions dans le Monde	0	0
Réserve prudentielle (*)	22 235 000	20 294 000
Réserve libre d'affectation villages France & Monde	29 046 341	33 001 591
Réserve pour projet associatif	99 474	352 206
TOTAL	57 662 386	55 767 902

(*) Sur proposition du Conseil d'Administration du 12 mai 2003, l'assemblée générale sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2003, tenue en juin 2004, a décidé de créer une réserve prudentielle par affectation d'une partie de la réserve générale libre d'affectation. Cette réserve est égale à un an de charges de nos actions dans le monde, de nos contributions versées aux établissements associés et de nos actions en France non financées par le prix de journée. **Cette réserve prudentielle a été créée pour couvrir les coûts de l'activité de SOS Villages d'Enfants, en cas de problèmes graves.**

Compte tenu qu'un an de fonctionnement de nos actions dans le monde, de nos contributions versées aux établissements associés et de nos actions en France non financées par le prix de journée, représente, pour l'année 2017, 22 235 000 €, le conseil d'administration du 17 mai 2018 a décidé de porter la réserve prudentielle à ce montant par abondement de la réserve libre d'affectation d'un montant de 1 941 000 € validé en Assemblée générale de juin 2018.

> UTILISATION DÉTAILLÉE DES RÉSERVES POUR « PROJETS ASSOCIATIFS »

Date du vote en AG	PROJETS ASSOCIATIFS EN €	Réserves votées en AG	Affectations de 2012 à 2016	Solde des réserves à fin 2016	Affectations en 2017	Affectations en 2018	Solde des réserves à fin 2018
18 juin 2011	Investissement dans le recrutement de nouveaux donateurs	400 000	248 942	151 058	151 058		0
	Construction d'un 4 ^{ème} village à Madagascar	1 545 000	1 545 000				0
	TOTAL	1 945 000	1 793 942	151 058	151 058	0	0
16 juin 2012	Recherche et Développement sur Collecte	500 000	482 826	17 174	17 174		0
	TOTAL	500 000	482 826	17 174	17 174	0	0
15 juin 2013	Plan d'innovation informatique	80 000	71 016	8 984	8 984		0
	TOTAL	80 000	71 016	8 984	8 984	0	0
14 juin 2014	Audit des process internes et évolution du système d'information	200 000	139 859	60 141	60 141		0
	TOTAL	200 000	139 859	60 141	60 141	0	0
13 juin 2015	60 ^{ème} anniversaire SOSVE	70 000	70 000	0			0
	Développement activité FdM (soupes)	123 000	46 866	76 134	0	12 132	64 002
	Prgiciel de suivi des entretiens et formations	50 000	11 285	38 715	15 375	10 921	12 419
	TOTAL	243 000	128 151	114 850	15 375	23 053	76 421
TOTAL DES IMPUTATIONS ANNUELLES SUR RÉSERVES			2 615 794	352 206	252 732	23 053	

En 2018, deux projets ont fait l'objet d'imputations de charges sur les réserves constituées précédemment pour « Projets Associatifs » pour un montant total de 23 053 euros.

A fin 2018, le solde disponible sur ces réserves est de 76 421 €, déjà affecté pour les prochaines années sur les deux projets suivants : développement de l'activité à la Ferme du Major et progiciel de suivi des entretiens et des formations au siège social.

> COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

EMPLOIS EN K€	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)
1 – Missions sociales		
1.1 – Réalisées en France		
- Actions réalisées directement	42 578	5 588
- Versements réalisés à d'autres organismes agissant en France	551	486
1.2 – Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées directement		
- Versements réalisés à d'autres organismes agissant en France	21 791	21 790
2 – Frais de recherche de fonds		
2.1 – Frais d'appel à la générosité du public	5 505	5 505
2.2 – Frais de recherche des autres fonds privés		
2.3 – Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
3 – Frais de fonctionnement	1 168	1 068
		34 437
I. – TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	71 594	
II. – DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 503	
III. – ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	1 490	
IV. – EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0	
V. – TOTAL GÉNÉRAL	74 587	
VI. – PART DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS BRUTES DE L'EXERCICE FINANCÉES PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (1)		8 909
VII. – NEUTRALISATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS FINANCÉES À COMPTER DE LA PREMIÈRE APPLICATION DU RÈGLEMENT PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		427
VIII. – TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		42 920
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Missions sociales	1 342	
Frais de recherche de fonds		
Frais de fonctionnement et autres charges		
TOTAL	1 342	

> COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES – SUITE

RESSOURCES EN K€	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		21 686
1 – Ressources collectées auprès du public		
1.1 – Dons et legs collectés		
- Dons manuels non affectés	18 142	18 142
- Dons manuels affectés	2 654	2 654
- Legs et autres libéralités non affectés	11 135	11 135
- Legs et autres libéralités affectés	0	0
1.2 – Autres produits liés à la générosité du public	1	1
2 – Autres fonds privés		
3 – Subventions et autres concours publics	36 308	
4 – Autres produits	2 797	
I. – TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	71 036	
II. – REPRISES DES PROVISIONS	881	
III. – REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	852	
IV. – VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC (CF. TABLEAU DES FONDS DÉDIÉS)		- 638
V. – INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 818	
VI. – TOTAL GÉNÉRAL	74 587	31 294
VII. – TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		42 920
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		10 660
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature	1 288	
Dons en nature	62	
TOTAL	1 342	

> COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES – SUITE

Suite à la publication de l'avis n° 2008-08 du 3 avril 2008 du conseil national de la comptabilité et à l'homologation du règlement du comité de la réglementation comptable n° 2008-12 par arrêté du 11 décembre 2008, les associations et les fondations faisant appel à la générosité du public doivent mettre en œuvre le nouveau modèle de compte annuel d'emploi des ressources, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.

C'est donc ce texte appliqué dès 2009 qui reste en vigueur sur les exercices suivants.

Emplois

Ligne 1.1 Missions sociales réalisées en France – Actions réalisées directement

Ces missions sociales regroupent :

- les actions réalisées directement par les 18 établissements de l'association en France au titre des missions de protection de l'enfance (dont les budgets familiaux versés aux mères SOS, les charges de personnel des établissements, ...);
- les actions de plaidoyer en faveur de la protection de l'enfance et en particulier de la prise en charge des fratries dans le cadre du placement (par exemple : les coûts du site Internet, de l'opération « Qui m'aime m'écoute », ...);
- les frais de siège engagés pour la réalisation des missions sociales en France.

Missions sociales en France en K€		
	Total charges brutes	Total financé par la générosité du public (charges nettes)
Budgets familiaux	4 695	18
Charges de personnel	26 137	1 448
Autres charges	7 768	1 982
Sous-total des actions réalisées directement par les établissements	38 600	3 448
Actions de plaidoyer	815	815
Frais de siège social de l'association	3 163	1 325
Total	42 578	5 588

Ligne 1.2 Missions sociales réalisées en France – Versements réalisés à d'autres organismes agissant en France

Ces missions sociales regroupent les contributions aux charges de fonctionnement de trois associations avec lesquelles l'association est liée par une convention et des frais liés aux locaux loués à deux d'entre elles :

En K€	Activité	Total charges brutes	Financé par la générosité du public (charges nettes)
Les Ateliers de la Garenne	Association d'insertion de jeunes adultes	141	101
La Ferme du Major	Association d'insertion de jeunes adultes	331	308
Village d'enfants SOS de Polynésie	Village d'enfants	80	77
Total		551	486

Ligne 1.2. Missions sociales réalisées à l'étranger – Versements à un organisme central ou d'autres organismes

Ces missions regroupent :

- les actions réalisées par l'intermédiaire de SOS Villages d'Enfants International, dont l'association est membre, et des autres associations membres de cette fédération ;
- l'information des parrains ;
- les frais de siège engagés pour la réalisation des missions sociales à l'étranger.

Missions sociales à l'étranger en K€				
	Construction	Prise en charge des programmes	Total	Total financé par la générosité du public
Madagascar		2 997	2 997	2 997
Mali	525	2 750	3 275	3 275
Arménie	319	1 644	1 963	1 963
Burkina Faso		1 346	1 346	1 346
Togo	100	912	1 012	1 012
Tunisie	98	84	182	182
Cameroun		484	484	484
Vietnam	117	1 414	1 530	1 530
Maroc		15	15	15
Haïti		2 115	2 115	2 115
Indonésie		275	275	275
Niger		1 281	1 281	1 281
Tsunami		318	318	318
Burundi		71	71	71
Côte d'Ivoire	300	358	658	658
Laos		852	852	852
Mali – Burkina Faso (projet Recorde)		254	254	254
Programme Change		300	300	300
Autres programmes (Quapem, Mondepare...)		98	98	98
Roumanie		417	417	417
Responsable des programmes internationaux		193	193	192
Parrainages de villages et d'enfants		744	744	744
Actions et secours divers		331	331	331
Cotisation à la fédération internationale		940	940	940
Information des parrains		93	93	93
Frais de siège social de l'association		46	46	46
TOTAL	1 459	20 332	21 791	21 790

Les 21 791 K€ de charges brutes monde sont atténuées par des produits s'élevant à 1 K€, soit des charges nettes s'élevant à 21 790 K€ en 2018.

Ligne 2.1. Frais de recherche de fonds – Frais d'appel à la générosité du public

Ces frais regroupent :

- les charges directes pour les opérations de collecte de fonds (coût des mailings, frais informatiques de traitement des dons, honoraires de l'agence de marketing,...) pour 4 804 K€ ;
- les salaires des collaborateurs en charge de la collecte de fonds et des legs et donations pour 701 K€.

Ligne 3. Frais de fonctionnement

Ces frais de fonctionnement regroupent :

- les frais de communication (campagnes publicitaires...) pour 648 K€ ;
- les salaires des collaborateurs en charge de la communication institutionnelle et interne pour 158 K€ ;
- les frais de siège qui ne concourent pas à la réalisation des missions sociales en France ou à l'étranger pour 282 K€ ;
- l'impôt sur les sociétés de 10% et 24% versé sur les intérêts issus des placements financiers pour 80 K€.

Règles de ventilation des frais de siège social

Les frais de siège sont répartis en trois catégories :

- Frais de personnel : les salaires y compris les charges fiscales et sociales de la direction générale et des services communs (direction administrative et financière et direction des ressources humaines) ;
- Les autres coûts de la direction générale et des services communs ainsi que les frais de fonctionnement de la vie associative (instances, comité d'entreprise, ...) ;
- Les frais de structure concernant les locaux du siège social.

Une part importante de ces frais est engagée pour la réalisation des missions sociales en France et à l'étranger. Une quote-part est donc déterminée, selon les clés suivantes et intégrée aux missions sociales. Le solde fait partie des frais de fonctionnement de l'association.

Ces frais sont ventilés au prorata du nombre d'équivalent temps plein (ETP) utilisant chaque catégorie de frais. Par exemple, les frais de personnel concernent 39 ETP. Sur ces 39 ETP, 36 ETP travaillent pour la réalisation des missions sociales en France. C'est donc ce prorata de 36/39ème qui est appliqué aux salaires pour déterminer les frais de personnel affectés aux missions sociales en France.

Type de frais	Affectation à	Ventilation en K€ REEL 2018	ETP 2018	
Frais de personnel	Missions sociales en France	2 791	36	a
	Missions sociales à l'étranger	42	1	b
	Frais de fonctionnement	168	2	c
		3 001	39	d
Autre coûts et frais de fonctionnement de la vie associative	Missions sociales en France	1 005	575	e-f
	Missions sociales à l'étranger	1	1	b
	Frais de fonctionnement	27	16	f
		1 034	592	
Frais de structure	Missions sociales en France	219	36	a
	Missions sociales à l'étranger	3	1	b
	Frais de fonctionnement	107	18	c+f
		329	55	
Total réparti	Missions sociales en France	4 015		
	Missions sociales à l'étranger	46		
	Frais de fonctionnement	302		
		4 363		

a. Dont 36 ETP dédiés aux missions sociales en France

b. Dont 1 ETP dédié aux missions sociales à l'étranger

c. Dont 2 ETP imputés aux frais de fonctionnement

d. Nombre d'ETP du siège social = 39

e. Nombre d'ETP de l'association = 592

f. Nombre d'ETP du développement et de la communication = 16

Pour les missions sociales en France, ces frais de siège sont financés par les prix de journée versés par les conseils départementaux pour 2 319 K€. Le solde ainsi que les autres frais de siège pour 366 K€ (46 K€ imputés aux missions sociales à l'étranger et 282 K€ affectés aux frais de fonctionnement), sont financés par les ressources issues de la générosité du public.

Ligne VI. Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public

Les fonds issus de la générosité du public permettent la construction ou l'acquisition d'immobilisations.

Ne sont prises en compte que les acquisitions d'immobilisations dont le montant unitaire est significatif, c'est-à-dire supérieur à 100 K€.

Il s'agit de premières acquisitions (acquisition ou construction d'une ou plusieurs maisons, rénovation importante d'une ou plusieurs maisons familiales, ...) ou d'acquisitions financées par des ressources privées affectées ou dédiées.

Ligne VII. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public

Les dotations aux amortissements, correspondantes à la part des acquisitions d'immobilisations brutes portées à la ligne VI des CER de 2009 – 2010 – 2011 – 2012 – 2013 – 2014 – 2015 – 2016 – 2017 et 2018 et financées par les ressources collectées auprès du public, ont été neutralisées dans le compte d'emploi des ressources de l'exercice 2018.

Ressources

Ligne Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début de l'exercice

La réglementation donne deux méthodes de calcul du report des ressources collectées auprès du public au 1^{er} janvier 2009 :

- Si l'organisme dispose de l'historique, il pourra alors déterminer ce report par reconstitution des ressources non consommées issues de la générosité du public ;
- S'il n'en dispose pas, il pourra le reconstituer selon une méthode simplifiée : « calcul du pourcentage moyen sur les 3 derniers exercices des ressources non affectées collectées auprès du public par rapport à l'ensemble des ressources constatées et application de ce pourcentage sur les fonds propres augmentés des emprunts ayant financé les immobilisations et diminués du total des investissements nets ».

L'association a retenu la méthode historique. Est considéré comme **report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au 1^{er} janvier**

2009, le montant de la situation nette au 1^{er} janvier 2009 retraité :

- **des résultats de la gestion contrôlée par les tiers financeurs car ceux-ci ne sont pas acquis à l'association et seront repris deux ans plus tard par les conseils départementaux ;**
- **les produits financiers générés par le placement des liquidités. Ceux-ci sont acquis à l'association. Ce point a fait l'objet d'une résolution du conseil d'administration du 6 mai 2010. Ils sont issus des comptes annuels de l'association SOS Villages d'Enfants et des comptes annuels des associations dissoutes (Les Amis des villages d'Enfants et Villages d'Enfants SOS dans le Monde) car elles ont dévolu leur actif net respectif à SOS Villages d'Enfants.**
- **du montant des immobilisations nettes au 1^{er} janvier 2009, financées par cette situation nette.**

EN K€	01/01/2009
Situation nette	62 980
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	(732)
- Produits financiers	(21 089)
- Immobilisations nettes	(23 836)
+ Emprunts	3 676
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début de l'exercice 2009	20 998

Ligne 1.1 Dons et legs collectés et ligne 1.2 Autres produits liés à la générosité du public

Les ressources collectées auprès du public correspondent à la collecte de fonds et aux legs et donations encaissés.

Ligne 3. Subventions et autres concours publics

Les subventions sont, pour l'essentiel, les prix de journée versés par les conseils départementaux.

> ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature ont été évaluées au regard de leur caractère significatif. Elles s'élèvent à 1 342 K€, se répartissent entre les prestations et les dons en nature pour respectivement 1 280 et 62 K€ et concernent les missions sociales en France.

Les prestations en nature se décomposent principalement en trois catégories :

- en espaces publicitaires auprès de très nombreux opérateurs internet, radio, télévision, cinéma et affichage digital pour 1 272 K€ ;
- en places de loisirs (cinéma et cirque Pinder) pour 2,6 K€ ;
- en mécénat de compétence juridique du cabinet Paul Hastings pour 3,8 K€ ;
- en billets d'avions Air France pour 1,8 K€.

Les dons en nature sont essentiellement constitués par :

- des chaudières au gaz de la marque Vaillant pour 60,6 K€ ;
- des sapins de Noël pour 1,1 K€.



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux Membres
SOS VILLAGES D'ENFANTS
6, cité Monthiers
75009 PARIS

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOS VILLAGES D'ENFANTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

SOS VILLAGES D'ENFANTS*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**Exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 2*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

SOS VILLAGES D'ENFANTS*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**Exercice clos le 31 décembre 2018 - Page 3*

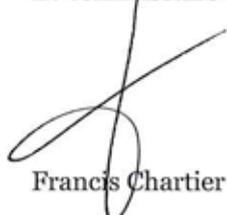
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 14 juin 2019

Le commissaire aux comptes



Francis Chartier

« TOUS LES MOMENTS QUI FONT
UNE VRAIE VIE D'ENFANT »



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org